



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Impot sur le revenu et impot sur les societes

Question écrite n° 1119

### Texte de la question

M Pascal Clement attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'economie, des finances et du budget sur le regime temporaire d'exoneration d'impots sur les benefices pour les entreprises nouvelles, qui avait permis a un grand nombre d'entreprises de s'assurer une tresorerie et de mettre en place un programme d'investissements lui-meme createur d'emplois a terme. Il lui demande si son retablissement est envisage.

### Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement partage les preoccupations de l'honorable parlementaire. C'est la raison pour laquelle l'article 9 du projet de loi de finances pour 1989 propose au Parlement d'instituer une exoneration d'impot sur les benefices pour les entreprises nouvelles et pour les reprises d'entreprises en difficulte.

### Données clés

**Auteur :** [M. Clément Pascal](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 1119

**Rubrique :** Impots et taxes

**Ministère interrogé :** économie, finances et budget

**Ministère attributaire :** économie, finances et budget

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er août 1988, page 2261